

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue mardi le 5 décembre 2023, à 19h30 heures, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation.

Sont présents

Mesdames les conseillères : Mélanie Simard
Myriam LaFrenière
Messieurs les conseillers : Georges-Étienne Bernard
Frédéric Lussier
Rosaire Phaneuf
Jean Provost

formant quorum, sous la présidence de Madame la mairesse Louise Arpin.
Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et greffière-trésorière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Louise Arpin procède à l'ouverture de la séance à 19h30.

**2- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION NUMÉRO 240-12-23**

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Myriam La Frenière
Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour et de laisser le point divers ouvert.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2023
4. Consultation publique concernant le dossier suivant :
Règlement numéro 302-23 modifiant le règlement d'urbanisme afin d'apporter des modifications au chapitre 17 portant sur les projets intégrés ainsi que de modifier la délimitation de la zone CH-106
5. Acceptation des comptes
6. Période de questions
7. Rapport du délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
8. Loisirs – Information des représentants du CCL
9. Dépôt du Registre des déclarations d'avantages reçus par les élus pour l'année 2023
10. Séances ordinaires du Conseil pour 2024 – Approbation du calendrier
11. Assurances générales – Renouvellement de la police
12. Services juridiques – Autorisation de recourir aux services de Therrien, Couture, avocats
13. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 306-24 pour fixer le taux des taxes et des différents tarifs pour l'exercice financier 2024
14. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 304-23 relatif aux nuisances
15. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 305-23 autorisant la conclusion de l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Saint-Hyacinthe
16. Programme d'aide à la voirie locale – Projet particuliers d'amélioration par circonscription électorale de Saint-Hyacinthe
17. Mandat à Jean-Yves Tremblay, arpenteur géomètre pour opération cadastrale – Chemin Girouard

18. Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 128 700 \$ qui sera réalisé le 12 décembre 2023
19. Règlements d'emprunt numéro 08-99 et 08-100 – Approbation du financement suite à l'appel d'offres
20. Radars photo dans les municipalités – Demande de la ville de Saint-Pie – Appui
21. 5^e Rang – Achat et installation d'un nouveau compteur d'eau – Mandat à Compteur d'eau du Québec
22. Achat de radio FM mobile pour véhicules municipaux
23. Adoption du premier projet de règlement numéro 302-23 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin d'apporter des modifications au chapitre 17 portant sur les projets intégrés ainsi que de modifier la délimitation de la zone CH-106
24. Avis de motion – Projet de règlement numéro 303-23 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de modifier les dispositions relatives aux usages complémentaires à l'habitation, de permettre les habitations unifamiliales en rangée dans la zone H-130 et de modifier les normes encadrant les résidences deux générations
25. Adoption du premier projet de règlement numéro 303-23 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de modifier les dispositions relatives aux usages complémentaires à l'habitation, de permettre les habitations unifamiliales en rangée dans la zone H-130 et de modifier les normes encadrant les résidences deux générations
26. CCU – Renouvellement du mandat de 3 membres
27. Modification de la résolution numéro 173-08-23 – Achat d'un dévidoir et d'un boyau pour l'arrosage de la patinoire
28. Divers
29. Dépôt de la correspondance
30. Levée de l'assemblée

3- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2023 RÉSOLUTION NUMÉRO 241-12-23

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2023, tel que rédigé.

4- CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT LE DOSSIER SUIVANT :

Conformément à l'avis public du 17 novembre 2023, les informations sont données relativement au dossier suivant :

- Règlement numéro 302-23 modifiant le règlement d'urbanisme afin d'apporter des modifications au chapitre 17 portant sur les projets intégrés ainsi que de modifier la délimitation de la zone CH-106

5- ACCEPTATION DES COMPTES RÉSOLUTION NUMÉRO 242-12-23

PAIEMENTS ANTICIPÉS

C2300334	D	Fonds d'information sur le territoire	Mutations octobre	30,00 \$
C2300335	D	Groupe Sports-Inter Plus	Marquage permanent soccer	482,84 \$
C2300336	D	Aquatech Société de Gestion de l'eau	Prélèvement eau potable octobre	432,94 \$
C2300336	D	Aquatech Société de Gestion de l'eau	Traitement eaux usées octobre	1 617,55 \$
C2300337	D	Postes Canada	Journaux octobre	194,20 \$
C2300338	D	Réseau internet Maskoutain	Téléphone IP novembre	267,89 \$
C2300339	R	Paysagiste Proland	Fermeture filet de baseball	1 379,70 \$
C2300340	D	Pneus Langelier	Inst. pneus tracteur loisirs	37,38 \$

C2300341	D	Deschênes François	Ménage Gym 23 et 30 octobre	150,00 \$
C2300342	D	Auger Sylvie	Concours réduction déchets	100,00 \$
C2300343	D	Rona Inc.	Pièces et accessoires / voirie	307,34 \$
C2300344	D	Linde Canada Inc.	Loc. Acétylène du 29-09/27-10	44,52 \$
C2300345	D	Groupe Lou-Tec Inc.	Loc. foreuse trou cabane/zamboni	150,44 \$
C2300346	D	Groupe Maskatel Québec	Internet Pavillon 02-11/01-12	63,18 \$
C2300347	R	Bertrand Mathieu	Décompte n° 6 Gagnon, Giasson	192 716,10 \$
C2300348	D	Deschênes François	Ménage Gym 13 novembre	75,00 \$
C2300349	D	Audrey Shink	Maquilleuse dépouillement de Noël	880,00 \$
C2300350	D	Jamélie Gagnon	Aliments cours de cuisine	340,61 \$
C2300351	R	Vitres Ultra Nettes	Décoration de Noël Halte-Vélo	1 279,67 \$
C2300352	D	Audrey Gaudreau	Tasses Isothermes	375,00 \$
L2300110	I	Telebec	Télécopieur du 10-10/9-11	98,76 \$
L2300111	I	Hydro-Québec	Terrain tennis 23-09/24-10	145,26 \$
L2300111	I	Hydro-Québec	Centre Synagri 21-09/20-10	1 825,66 \$
L2300111	I	Hydro-Québec	Dek Hockey 16-08/16-10	1 293,96 \$
L2300111	I	Hydro-Québec	Rue Lépine 16-08/16-10	28,74 \$
L2300111	I	Hydro-Québec	Pavillon Loisirs 16-08/16-10	815,27 \$
L2300111	I	Hydro-Québec	Terrain Loisirs 16-08/16-10	645,31 \$
L2300111	I	Hydro-Québec	Piste cyclable CAG 17-08/17-10	74,39 \$
L2300111	I	Hydro-Québec	Terrain tennis 17-08/17-10	94,30 \$
L2300111	I	Hydro-Québec	Halte-vélo 17-08/17-10	45,29 \$
L2300111	I	Hydro-Québec	Piste cyclable Érables 18-08/18-10	6,99 \$
L2300111	I	Hydro-Québec	Éclairage public octobre	1 222,47 \$
L2300112	I	Ministère du Revenu du Québec	DAS Provincial octobre	16 378,86 \$
L2300113	I	Agence des douanes et du Revenu	DAS Fédéral octobre	6 655,28 \$
L2300114	I	Retraite Québec	RREM Élus octobre	1 042,88 \$
L2300115	I	Desjardins sécurité financière	REER employés octobre	2 988,70 \$
L2300116	I	Services de carte Desjardins	Remboursement. Visa octobre	2 193,08 \$
L2300117	R	Banque Royale du Canada	Remb. cap. et int. F-150 novembre	882,11 \$
L2300118	I	Bell Mobilité Inc.	Cellulaires voirie novembre	162,00 \$
L2300119	I	Telebec	Photocopieur du 10-11/9-12	98,71 \$
P2300349	D	M.R.C. des Maskoutains	Mise à jour no. 045	1 328,86 \$
P2300350	D	R. Bazinet & Fils Ltée	Essence camions voirie	160,37 \$
P2300351	D	Buropro Citation	Fournitures de bureau	316,59 \$
P2300352	D	Laferté & Letendre Inc.	Outils & équipements voirie	143,67 \$
P2300352	D	Laferté & Letendre Inc.	Carlou cabane / Zamboni	470,23 \$
P2300353	D	Kemira water Solution Inc.	Sulfate d'aluminium	7 601,32 \$
P2300354	D	Pavage Maska Inc.	Asphalte	758,04 \$
P2300355	R	Carrières St-Dominique Ltée	Fossés Bas des Étangs et Ste-Rose	9 881,84 \$
P2300356	D	Accès Info Enr.	MAJ des postes / administration	301,24 \$
P2300356	D	Accès Info Enr.	Service à distance Coord. Loisirs	52,89 \$
P2300357	D	Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Vidange saison régulière	229,32 \$
P2300358	R	LeProhon	Entretien & clim. Synagri vers. 2/2	751,94 \$
P2300359	D	Antonio Moreau Ltée	Vêtements / voirie	241,01 \$
P2300360	I	Desjardins sécurité financière	Ass. collectives employés nov.	3 448,39 \$
P2300361	R	Conception paysage Inc.	Surveillance chantier tennis	8 508,15 \$
P2300362	R	M.R.C. des Maskoutains	Cours d'eau branches 9 et 8	20 993,66 \$
P2300363	R	Excavation Luc Beauregard Inc.	Fossés & ponceaux Ste-Rose	46 492,56 \$
P2300364	R	Laboratoire de la Montérégie Inc.	Contrôle matériaux tennis	1 914,35 \$
P2300365	R	Excavation Luc Beauregard Inc.	Déneige. bur. mun. & Synagri vers. 3/3	3 582,18 \$
P2300366	R	Entreprises Myrroy Inc.	Balayage des rues	1 371,08 \$

P2300367	R Jean-Claude Lizotte Inc,	Décompte n°. 2 terrains de tennis	76 806,02 \$
			422 976,09 \$

Salaires versés pour le mois de novembre 2023 : **56 154,91 \$**

COMPTES À PAYER

Rona Inc.	Pièces et accessoires voirie	511,21 \$
Rona Inc.	Époinette, lame / cabane zamboni	235,22 \$
Rona Inc.	Ruban électrique / garage	12,67 \$
Groupe Lou-Tec Inc	Location clôture / tennis	181,58 \$
Aquatech société de gestion de l'eau Inc.	Conformité Ste-Rose Fuite d'eau	200,75 \$
Aquatech société de gestion de l'eau Inc.	Échantillonnage abattoir août/sept	176,43 \$
Aquatech société de gestion de l'eau Inc.	Échantillonnage abattoir septembre	329,26 \$
Portes de garage Ste-Victoire Inc.,	Ajout panneau cabane baseball	2 776,83 \$
Québec Domotique	Changer lecteur caméra pavillon	517,39 \$
NMP Golf Construction Inc.	Ct pièces & acc. cabane zamboni	(470,30) \$
NMP Golf Construction Inc.	Réparation drain fossé Bas Étangs	69,58 \$
NMP Golf Construction Inc.	Pièces et acc./cabane zamboni	4 621,60 \$
Technologies Bionest Inc.	Entretien UV 1432 Salvail Nord	319,19 \$
Technologies Bionest Inc.	Entretien UV 530 rue Raygo	413,58 \$
Polyvalente Saint-Hyacinthe Delorme	Aménagement bassin Lépine	3 052,00 \$
Pouliot Plomberie mécanique Inc.	Glycol système chauffage Synagri	273,59 \$
ITM Instruments Inc.	Calibration PH mètre	263,87 \$
St-Germain égouts et aqueducs	Pièces / cabane zamboni	1 137,92 \$
Laferté et Letendre Inc.	Entretien plafond Centre Synagri	743,73 \$
M.R.C. des Maskoutains	Équilibrage rôle vers. 2/2	14 132,92 \$
Entreprises B.J.B Inc.	Ent. lampadaires & tube bureau mun.	413,13 \$
Entreprises B.J.B Inc.	Lampadaire terrains tennis	1 409,48 \$
Entreprises B.J.B Inc.	Batterie station étang aéré	154,53 \$
Entreprises B.J.B Inc.	Thermostat réservoir Gd rg	128,59 \$
Entreprises B.J.B Inc.	Réparation fil terrain de baseball	888,06 \$
Plombexel Inc.	Réparer robinet centre Synagri	76,24 \$
R. Bazinet & fils Ltée	Essence véhicules voirie	1 251,87 \$
Régie de l'AIBR	Consommation eau 30-08/29-09	14 151,80 \$
Régie de l'AIBR	Consommation eau 29-09/30-10	16 611,40 \$
EMCO Corporation	Tuyau & pièces / eau cabane zamboni	1 173,18 \$
Carrières St-Dominique Ltée	Pierre chemin cabane / zamboni	6 442,59 \$
Buropro Citation	CT fournitures de bureau	(70,98) \$
Buropro Citation	Livres dépouillement de Noël	4 236,84 \$
Buropro Citation	Copies du 25-10/25-11	522,84 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Matières recyclables novembre	7 257,84 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Matières organiques novembre	8 757,05 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Résidus domestiques novembre	10 821,42 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Vidanges saison régulière	458,64 \$
Excavation Luc Beauregard Inc.	Pierre / ponceau	231,38 \$
Impression KLM	Journaux municipaux novembre	1 370,50 \$
Stelem Canada Inc.	Tuteur borne incendie	517,39 \$
Patrick Archambault Transport Inc.	Loc. niveleuse Salvail Nord	1 609,65 \$
Centre de rénovation AL Inc.	Réparation ferme porte Synagri	195,46 \$
Laboratoire de la Montérégie Inc.	Contrôle matériaux Gagnon, Giasson	431,16 \$
Outillages Migmaro	Scie à métal / cabane zamboni	135,56 \$
Sûroit propane Saint-Hyacinthe	Propane garage	1 187,61 \$
Sûroit propane Saint-Hyacinthe	Propane Centre Synagri	932,80 \$

FQM Services	Rôle d'évaluation	649,61 \$
Labosport Inc.	Fondation terrains de tennis	4 024,13 \$
		115 468,79 \$

MONTANTS ENCAISSÉS EN NOVEMBRE 2023

Taxes et droits de mutations	432 042,79 \$
Permis émis	465,00 \$
Inscriptions loisirs & culture	4 710,00 \$
Location Pavillon & terrain	850,00 \$
Location locaux GCC - act. Diverses	390,00 \$
Inscriptions CDJ	483,90 \$
Intérêts arr. taxes et comptes à recevoir	1 082,46 \$
Remboursement	-50,00 \$
Location immeuble	400,00 \$
Frais chèque sans provision	25,00 \$
TOTAL – DÉPÔTS	440 399,15 \$

Dépôts directs

Intérêts compte chèques et compte avantage novembre 2023	5 776,79 \$
TOTAL – DÉPÔTS DIRECTS	5 776,79 \$

GRAND TOTAL

446 175,94 \$

Considérant les rapports remis aux élus et les informations données concernant les comptes et salaires payés, les montants encaissés et les comptes à payer;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

De ratifier les paiements anticipés effectués en novembre 2023 pour un montant total de 422 976,09 \$;

De ratifier le paiement des salaires versés en novembre 2023, au montant total de 56 154,91 \$;

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour décembre 2023, au montant total de 115 468,79 \$;

De prendre acte de la perception des revenus du mois de novembre 2023, au montant de 446 175,94 \$.

6- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

7- RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Madame la mairesse Louise Arpin, déléguée à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, donne un rapport sommaire des sujets discutés lors de la séance du mois de novembre 2023.

- Nomination du président et du vice-président de la Régie. Félicitation pour la réélection de Monsieur Alain Jobin et de Madame Louise Arpin;
- Plusieurs discussions sur divers dossiers.

8- LOISIRS – INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DU CCL

La présidente du CCL, Madame Mélanie Simard et Monsieur le conseiller Frédéric Lussier informent les membres du Conseil des derniers développements au sein des Loisirs.

–L’activité du dépouillement de l’arbre de Noël c’est bien déroulé. Nous avons eu 188 inscriptions.

9- DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS D’AVANTAGES REÇUS PAR LES ÉLUS POUR L’ANNÉE 2023

Conformément à l’article 6 de la *Loi sur l’Éthique*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le Registre des déclarations d’avantages reçus par les élus pour l’année 2023 et mentionne qu’aucune inscription n’y figure.

**10- SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR 2024 – APPROBATION DU CALENDRIER
RÉSOLUTION NUMÉRO 243-12-23**

Considérant que l’article 148 du *Code municipal* prévoit que le Conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires qui seront tenues au cours de ladite année;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l’unanimité

D’approuver le calendrier des séances ordinaires que le Conseil municipal prévoit tenir au cours de l’année 2024, à compter de 19h30 heures, le mardi soir, aux dates suivantes :

16 janvier – 6 février – 12 mars – 2 avril – 14 mai – 4 juin – 2 juillet – 6 août – 3 septembre – 1^{er} octobre – 5 novembre et le 10 décembre;

De donner avis public du contenu de ce calendrier en le publiant au journal municipal, tel que stipulé à l’article 148.0.1 du *Code municipal*.

**11- ASSURANCES GÉNÉRALES – RENOUELEMENT DE LA POLICE
RÉSOLUTION NUMÉRO 244-12-23**

Considérant que la police d’assurances générales que la Municipalité détient avec la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) vient à échéance le 1^{er} janvier 2024;

Considérant la correspondance reçue par courriel en date du 21 novembre 2023 concernant les ajustements faits à la police d’assurance;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Myriam La Frenière
Et résolu à l’unanimité

D’autoriser le renouvellement de la police d’assurances générales de la Municipalité avec la MMQ, pour l’année 2024;

D’autoriser le paiement de la prime lorsque la MMQ aura transmis la facture pour le renouvellement de la police;

De prévoir les sommes requises au budget de l’année 2024 pour le paiement de la prime.

**12- SERVICES JURIDIQUES – AUTORISATION DE RECOURIR AUX SERVICES DE THERRIEN,
COUTURE, JOLICOEUR, AVOCATS
RÉSOLUTION NUMÉRO 245-12-23**

Considérant qu’il est parfois nécessaire d’obtenir de l’information de nos conseillers juridiques pour le traitement de certains dossiers;

Considérant l’offre de services faite pour l’année 2024, par Therrien, Couture, Joli-Cœur S.E.N.C.R.L., avocats, avec qui la Municipalité transige depuis plusieurs années;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l’unanimité

D'autoriser la directrice générale, à recourir au service du cabinet Therrien, Couture, Joli-Cœur S.E.N.C.R.L., avocats, lorsqu'un dossier le nécessite, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 selon les termes de l'offre de services faite pour l'année 2024;

D'autoriser également la greffière-trésorière adjointe et l'inspectrice en bâtiments, avec l'autorisation de la directrice générale, à recourir aux services du cabinet Therrien, Couture, Joli-Cœur S.E.N.C.R.L., selon les mêmes termes de l'offre de services pour l'année 2024;

De prévoir les sommes requises pour couvrir ces dépenses aux prévisions budgétaires de l'année 2024.

13- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 306-24 POUR FIXER LE TAUX DES TAXES ET DES DIFFÉRENTS TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

Avis de motion est donné, par le conseiller Jean Provost, à l'effet qu'il présentera pour adoption, avec dispense de lecture, lors d'une séance ultérieure du Conseil, le règlement numéro 306-24 *déterminant le taux des taxes et autres tarifs applicables pour l'exercice financier 2024*.

L'objet de ce règlement est de fixer le taux des taxes foncières et des autres taxes et compensations exigibles pour l'année 2024 en plus de présenter les tarifs applicables pour différents services administratifs et pour la location des infrastructures municipales.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), le projet de règlement numéro 306-24 est présenté par Josiane Marchand, directrice générale et greffière-trésorière.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent règlement et ils renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

14- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 304-23 RELATIF AUX NUISANCES

Avis de motion est donné par le conseiller Georges-Étienne Bernard, à l'effet qu'il présentera pour adoption, avec dispense de lecture, lors d'une prochaine séance ultérieure du Conseil, le règlement numéro 304-23 *relatif aux nuisances*.

L'objet de ce règlement est de définir ce qui constitue une nuisance et adopter les dispositions qui s'imposent pour la faire supprimer, ainsi qu'imposer des amendes aux personnes qui créent ou laissent subsister de telles nuisances.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de son adoption.

15- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 305-23 AUTORISANT LA CONCLUSION DE L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Avis de motion est donné par le conseiller Rosaire Phaneuf, à l'effet qu'il présentera pour adoption, avec dispense de lecture, lors d'une prochaine séance ultérieure du Conseil, le règlement numéro 305-23 *autorisant la conclusion de l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Saint-Hyacinthe*.

L'objet de ce règlement est de revoir les conditions financières, lesquelles n'ont subi aucune hausse depuis 1998.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de son adoption.

**16- PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – PROJET PARTICULIER D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE SAINT-HYACINTHE
RÉSOLUTION NUMÉRO 246-12-23**

Considérant que la Municipalité de La Présentation a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Considérant le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Considérant que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Considérant que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Considérant que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Considérant que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil de la Municipalité de La Présentation approuve les dépenses d'un montant de 74 289 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

17- MANDAT À JEAN-YVES TREMBLAY, ARPENTEUR GÉOMÈTRE POUR OPÉRATION CADASTRALE – CHEMIN GIROUARD RÉSOLUTION NUMÉRO 247-12-23

Considérant que le lot 3 882 490, constituant le chemin Girouard, appartient à la Municipalité de La Présentation;

Considérant que le chemin Girouard est une voie de communication municipale enregistrée à la Commission de toponymie du Québec, mais qu'il n'est plus utilisé depuis l'aménagement de l'autoroute Jean Lesage;

Considérant qu'une partie du lot 3 882 490 est cultivé et entretenu par les agriculteurs possédant les lots de part et d'autre de l'ancien chemin;

Considérant que le lot 3 698 694, voisin Est du chemin appartient à Christian, Martin et Maryse Girouard;

Considérant que le lot 3 698 696, voisin Ouest du chemin appartient à Ferme Grand Rang (1977) inc;

Considérant qu'une partie du lot 3 882 490 est toujours utilisé à des fins de chemin publiques;

Considérant que le Conseil municipal souhaite céder, pour 1\$, les parties de terre actuellement en culture;

Considérant la soumission courriel de Monsieur Jean-Yves Tremblay, arpenteur géomètre;

Il est proposé par Jean Provost
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité

De mandater Jean-Yves Tremblay, Arpenteur géomètre pour faire une opération cadastrale visant à diviser le lot 3 882 490, pour un montant estimé à 2 720\$, plus les taxes;

D'autoriser Madame Josiane Marchand, Directrice générale et Madame Louise Arpin, Mairesse, à signer les documents visant l'opération cadastrale;

D'autoriser le paiement une fois les travaux terminés.

**18- RÉSOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 128 700 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 12 DÉCEMBRE 2023
RÉSOLUTION NUMÉRO 248-12-23**

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de La Présentation souhaite emprunter par billets pour un montant total de 128 700 \$ qui sera réalisé le 12 décembre 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
08-99	102 200 \$
08-100	26 500 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 12 décembre 2023;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 12 juin et le 12 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par la mairesse Louise Arpin ou en son absence le maire suppléant Georges-Étienne Bernard et la directrice générale et greffière-trésorière Josiane Marchand ou en son absence Guylaine Giguère, greffière-trésorière adjointe;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024.	22 900 \$	
2025.	24 300 \$	
2026.	25 700 \$	
2027.	27 100 \$	
2028.	28 700 \$	(à payer en 2028)
2028.	0 \$	(à renouveler)

**19- RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉRO 08-99 ET 08-100 – APPROBATION DU FINANCEMENT SUITE À L'APPEL D'OFFRES
RÉSOLUTION NUMÉRO 249-12-23**

Attendu que la Municipalité de La Présentation a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 12 décembre 2023, au montant de 128 700 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - CAISSE DESJARDINS DE LA RÉGION DE SAINT-HYACINTHE

22 900 \$	5,38000 %	2024
24 300 \$	5,38000 %	2025
25 700 \$	5,38000 %	2026
27 100 \$	5,38000 %	2027
28 700 \$	5,38000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,38000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

22 900 \$	5,25000 %	2024
24 300 \$	4,95000 %	2025
25 700 \$	4,85000 %	2026
27 100 \$	4,85000 %	2027
28 700 \$	4,85000 %	2028

Prix : 98,40900

Coût réel : 5,45920 %

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE LA RÉGION DE SAINT-HYACINTHE est la plus avantageuse;

Il est proposé par Myriam La Frenière
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que la Municipalité de La Présentation accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE LA RÉGION DE SAINT-HYACINTHE pour son emprunt par billets en date du 12 décembre 2023 au montant de 128 700 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 08-99 et 08-100. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**20- RADARS PHOTO DANS LES MUNICIPALITÉS – DEMANDE DE LA VILLE DE SAINT-PIE – APPUI
RÉSOLUTION NUMÉRO 250-12-23**

Considérant la demande d'appui de la Ville de Saint-Pie transmise par le biais de la résolution # 31-10-2023 afin de rendre les radars photo plus accessibles aux municipalités;

Considérant que les plaintes concernant la vitesse des usages sur les routes de la Ville de Saint-Pie sont en constante augmentation et le constat est le même sur le territoire de la Municipalité de La Présentation et plusieurs autres municipalités du Québec;

Considérant que plusieurs initiatives ont été mises en place par la Ville de Saint-Pie, notamment par la réduction de la vitesse en zone scolaire à 30km/h, par l'installation de 3 radars pédagogiques en zone scolaire et par l'installation de panneau représentant des enfants au milieu de la rue;

Considérant que ces mesures ont un impact minime sur les habitudes de conduite des automobilistes;

Considérant que la réduction des limites de vitesse n'est utile que s'il y a une présence policière pour appliquer la réglementation;

Considérant que les agents de la Sûreté du Québec ne peuvent présents partout à la fois et que la présence policière a un effet dissuasif, mais non permanent;

Considérant le manque d'effectif de la Sûreté du Québec, la présence policière est pratiquement nulle sur le territoire de la Ville de Saint-Pie et des autres municipalités rurales;

Considérant qu'il n'est pas acceptable que la sécurité des piétons ou des cyclistes soit compromise;

Considérant que le ministère des Transports a mis en place, depuis 2015, des projets pilotes de coopération municipale dans certaines villes du Québec consistant en une surveillance réalisée au moyen de radars photo sur les réseaux routiers de ces Villes;

Considérant que, dans le rapport annuel d'évaluation sur les radars photo intitulé *Cinémomètres photographiques et systèmes photographiques de contrôle de circulation aux feux rouges*, il est recommandé d'élargir l'utilisation de ces outils dans d'autres régions, municipalités régionales de comté (MRC) et municipalités du Québec, ces appareils ayant fait leurs preuves relativement aux bénéfices sur la sécurité routière aux endroits contrôlés;

Considérant que les municipalités qui désirent utiliser des radars photo sur leur territoire doivent présentement faire une demande au Ministère et que plusieurs critères s'appliquent pour déterminer les endroits à surveiller, dont la pertinence de l'utilisation des appareils à un endroit précis qui doit être démontrée à partir de données probantes;

Considérant qu'il y a un effet plus dissuasif lorsqu'il y a des conséquences monétaires;

Considérant que les mesures auxquelles les municipalités ont accès présentement, dont la Sûreté du Québec, n'ont pas autant d'impact que les radars photo et qu'il serait judicieux qu'elles puissent avoir accès à des mesures ayant déjà fait leurs preuves;

Considérant que la présence plus nombreuse de ces radars photo sur les routes du Québec serait un atout précieux pour les municipalités et permettrait de prévenir des accidents qui pourraient être évités;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

De demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable et à madame Geneviève Guilbault, ministre des Transports du Québec et vice-première ministre du Québec, de rendre les radars photo plus accessibles aux municipalités afin de rendre nos routes plus sécuritaires;

De demander l'appui des municipalités québécoises ainsi qu'à la MRC des Maskoutains, à l'Union des municipalités du Québec et à la Fédération québécoise des municipalités;

Et d'informer madame Chantal Soucy, député de Saint-Hyacinthe et deuxième vice-présidente de l'Assemblée nationale, monsieur Simon Jolin-Barette, député de Borduas, leader parlementaire et ministre de la Justice de la présente démarche.

**21- 5^E RANG – ACHAT ET INSTALLATION D'UN NOUVEAU COMPTEUR D'EAU – MANDAT À COMPTEUR D'EAU DU QUÉBEC
RÉSOLUTION NUMÉRO 251-12-23**

Considérant qu'au 5^e rang, aux limites des Municipalités de St-Charles-sur-Richelieu et La Présentation, un compteur d'eau de 4 pouces est installé depuis plusieurs années sur une conduite de 6 pouces;

Considérant la grosseur du compteur d'eau, il y a une diminution de la pression d'eau;

Considérant qu'un compteur d'eau de 6 pouces pourrait être installé et qu'il n'y aurait plus de diminution de pression d'eau;

Considérant la soumission de Compteurs d'eau du Québec;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

De mandater la compagnie Compteurs d'eau du Québec, au montant de 7 763.40\$, plus les taxes pour l'achat et l'installation d'un nouveau compteur d'eau de 6 pouces;

D'autoriser le paiement de la facture une fois les travaux terminés.

**22- ACHAT DE RADIO FM MOBILE POUR VÉHICULES MUNICIPAUX
RÉSOLUTION NUMÉRO 252-12-23**

Considérant l'offre de service de Daniel Radio-T.V. & Fils inc. pour faire l'achat de radio FM mobile pour équiper les véhicules municipaux;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

D'approuver l'offre de service de Daniel Radio-T.V. & Fils inc. pour l'achat et l'installation de radio FM mobile pour une somme d'environ 5 800 \$, plus les taxes;

D'autoriser le paiement de la facture une fois les travaux terminés.

**23- ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 302-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AFIN D'APPORTER DES MODIFICATIONS AU CHAPITRE 17 PORTANT SUR LES PROJETS INTÉGRÉS AINSI QUE DE MODIFIER LA DÉLIMITATION DE LA ZONE CH-106
RÉSOLUTION NUMÉRO 253-12-23**

Attendu que la Municipalité de La Présentation a adopté un règlement d'urbanisme pour l'ensemble du territoire municipal;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement ;

Attendu que la Municipalité souhaite apporter des modifications au chapitre 17 concernant les projets intégrés, notamment quant à la définition et au nombre minimal de bâtiments devant faire l'objet d'un tel projet ;

Attendu que la Municipalité souhaite revoir la délimitation de la zone CH-106 afin d'y intégrer une partie du lot 6 088 544 (environ 616,3 mètres carrés) et une partie du lot 6 088 545 (environ 1063,9 mètres carrés) ;

Attendu qu'une consultation publique a été tenue le 7 mars 2023, afin d'expliquer le projet de règlement et de recevoir les avis des personnes et organismes intéressés;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le second projet de règlement numéro 302-23 intitulé « Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin d'apporter des modifications au chapitre 17 portant sur les projets intégrés ainsi que de modifier la délimitation de la zone CH-106 »

Que ce second projet de règlement soit soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque celui-ci contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

De rendre disponible le premier projet de règlement sur le site internet de la Municipalité La Présentation (www.municipalitelapresentation.qc.ca) pour consultation ;

24- AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 303-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES COMPLÉMENTAIRES À L'HABITATION, DE PERMETTRE LES HABITATIONS UNIFAMILIALES EN RANGÉE DANS LA ZONE H-130 ET DE MODIFIER LES NORMES ENCADRANT LES RÉSIDENCES DEUX GÉNÉRATIONS

L'avis de motion est donné par le conseiller Frédéric Lussier, à l'effet qu'il présentera pour adoption, lors de la prochaine séance ordinaire, le premier projet de règlement numéro 303-23 intitulé « Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de modifier les dispositions relatives aux usages complémentaires à l'habitation, de permettre les habitations unifamiliales en rangée dans la zone H-130 et de modifier les normes encadrant les résidences deux générations »

L'objet de ce règlement est :

- D'apporter des modifications aux articles 9.4.9 et suivants concernant les usages complémentaires à une habitation ;
- D'autoriser l'usage Activité récréative extérieure intensive, complémentaire à une habitation, dans les zones A-301 à A-308 (Zone agricole dynamique) ;
- D'autoriser l'usage Habitation unifamiliale en rangée dans la zone H-130 (rue Desmarais) ;
- De modifier les conditions d'utilisation d'un logement deux génération afin de se conformer aux normes appliquées par nos évaluateurs municipal.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de son adoption.

**25- ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 303-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES COMPLÉMENTAIRES À L'HABITATION, DE PERMETTRE LES HABITATIONS UNIFAMILIALES EN RANGÉE DANS LA ZONE H-130 ET DE MODIFIER LES NORMES ENCADRANT LES RÉSIDENCES DEUX GÉNÉRATIONS
RÉSOLUTION NUMÉRO 254-12-23**

Attendu que la Municipalité de La Présentation a adopté un règlement d'urbanisme pour l'ensemble du territoire municipal;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement ;

Attendu qu'une demande de modification au règlement de zonage a été déposée afin d'autoriser les activités récréatives extérieures intensives complémentaires à une résidence ;

Attendu qu'une demande de modification au règlement de zonage a été déposée afin d'autoriser les habitations unifamiliales en rangée dans la zone H-130 ;

Attendu que le Conseil souhaite modifier certaines normes encadrant les résidences bigénérationnel ;

Il est proposé par Jean Provost
Appuyé par Myriam La Frenière
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le premier projet de règlement numéro 303-23 intitulé « Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de modifier les dispositions relatives aux usages complémentaires à l'habitation, de permettre les habitations unifamiliales en rangée dans la zone H-130 et de modifier les normes encadrant les résidences deux générations »;

De tenir une consultation publique le 16 janvier 2024, afin d'expliquer le projet de règlement et de recevoir les avis des personnes et organismes intéressés;

De rendre disponible le premier projet de règlement sur le site internet de la Municipalité La Présentation (www.municipalitelapresentation.qc.ca) pour consultation ;

**26- CCU – RENOUELEMENT DU MANDAT DE 3 MEMBRES
RÉSOLUTION NUMÉRO 255-12-23**

Considérant que le mandat d'un élu comme délégué au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) se termine le 31 décembre prochain;

Considérant que le mandat de trois membres citoyens se terminera également le 31 décembre prochain;

Considérant que toutes les personnes concernées sont intéressées de poursuivre leur mandat en tant que membres du CCU;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité

De renouveler le mandat de madame Louise Arpin en tant que représentante du Conseil au sein du CCU, pour une période de 2 ans se terminant le 31 décembre 2025 ;

De renouveler le mandat de messieurs David Giard, André Bernard et Réjean Blanchette en tant que membres citoyens, pour une période de 2 ans se terminant le 31 décembre 2025.

**27- MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 173-08-23 – ACHAT D'UN DÉVIDOIR ET D'UN BOYAU POUR L'ARROSAGE DE LA PATINOIRE
RÉSOLUTION NUMÉRO 256-12-23**

Considérant l'ajout d'une boîte de contrôle enrouleur;

Considérant la soumission de Les Équipements Harjo au montant de 1 095\$, plus les taxes;

Il est proposé par Myriam La Frenière
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat de la boîte de contrôle enrouleur pour ajouter au dévidoir, au montant de 1 095 \$, plus les taxes;

De payer la facture lors de l'achat.

28- DIVERS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

29- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

MRC – Projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du Conseil du 22 novembre 2022

MRC – Projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du comité administratif du 14 novembre 2023

MRC – Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 11 octobre 2023

MRC – Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 24 octobre 2023

MRC – Résolution numéro 23-11-283 – Budget 2024 – Partie 1 (Administration générale) – Adoption – Quotes-Parts 2024 – Approbation

MRC – Résolution numéro 23-11-284 – Budget 2024 – Partie 2 (Administration, évaluation, pacte rural, urbanisme) – Adoption – Quotes-Parts 2024 – Approbation

MRC – Résolution numéro 23-11-285 – budget 2024 – Partie 3 (Poste de police – Secteur Sainte-Rosalie) – Adoption – Quotes-parts- 2024 – approbation

MRC – Résolution numéro 23-11-286 – Budget 2024 – Partie 4 (Transport adapté et transport collectif régional) – Adoption – Quotes-parts 2024 – Approbation

MRC – Résolution numéro 23-11-287 – Budget 2024 – Partie 8 (Service d'ingénierie) – Adoption – Quotes-parts 2024 – Approbation

MRC – Résolution numéro 23-11-288 – budget 2024 – Partie 9 (Prévention incendie) – Adoption – Quotes-parts 2024 – Approbation

MRC – Résolution numéro 23-11-289 – Budget 2024 – Partie 12 (Bandes riveraines) – Adoption – Quotes-parts 2024 – Approbation

MRC – Résolution numéro 23-11-290 – Budget 2024 – Partie 15 (Transport en commun urbain) – Adoption – Quotes-parts 2024 – Approbation

MRC – Résolution numéro 23-11-291 – budget 2024 – Partie 16 (Service de fourniture d'un progiciel en gestion documentaire et archivistique) – Adoption – Quotes-parts 2024 – Approbation

MRC – Résolution numéro 23-11-297 – Règlement 23-633 modifiant le règlement 03-128 relatif au SAR (Zone potentiellement exposée aux glissements de terrain – Nouvelle cartographie gouvernementale – SBM) – DNM – Adoption par renvoi

MRC – Résolution numéro 23-11-299 – Règlement 23-636 – Traitement des membres de la MRC des Maskoutains – Adoption

MRC – Résolution numéro 23-11-300 – Règlement 22-625 – Décharge des 15 du Haut du 3^e rang, Br 1 – SMR – Décharge des 15 et des 24, Brs 15 et 24 – SDA – Contrat 04811-16840 (001-2021) – Adoption

MRC – Règlement numéro 22-626 relatif à l'établissement des quotes-parts concernant le cours d'eau Sirois, Branche A (19-9009-360) – Ville de Saint-Hyacinthe – Cours d'eau Rivière Salvail, Branches 8 et 9 (21/4525/365) – Municipalité de La Présentation – Cours d'eau Décharge des 15 et 30 (21/4540/373) – Ville de Saint-Hyacinthe – Contrat 04811-16841 (002-2021)

MRC – Résolution numéro 23-11-302 – Règlement 22-627 – Chemin Pénelle, Br Princ. – SPI et St-Paul – ruisseau des Allongés, Embr des 12 – SPI – Contrat 04811-16842 (003-2021) – Adoption

MRC – Règlement 22-629 relatif à l'établissement des quotes-parts concernant les cours d'eau Rivière Amyot, Branche 2, 3, 4 et 5 (21/2890/376) – Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville – Contrat 04811-16844 (005-2021)

MRC – Résolution numéro 23-11-311 – Fonds de développement rural et politique de soutien aux projets structurants – Deuxième appel de projets – Automne 2023 – Autorisation

MRC – Résolution numéro 23-11-312 – MRC Rouville – Demande au gouvernement fédéral et Santé Canada quant à la production de cannabis à des fins médicinales - Appui

RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'administration du 15 novembre 2023

RIAM - Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 15 novembre 2023

RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 6 décembre 2023

DESJARDINS – Fin de Bail – Prendre note que le locataire prévoit retirer ses équipements le 4 décembre 2023

TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE – Résolution numéro 1144-11-2023 – Résolution d'appui – Demande au gouvernement du Canada et au gouvernement du Québec de modifier le règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres pour changer la définition d'un

incident de pipeline en abaissant le seuil de son niveau actuel de 1 500 litres à 208 litres et de modifier le règlement sur les matières dangereuses afin d'obliger les pipeliniers à divulguer les fuites de produits pétroliers de 25 litres et plus au gouvernement du Québec et aux municipalités concernées

VILLE DE SAINT-HYACINTHE – Résolution numéro 23-700 – Dépôt et adoption du projet de règlement numéro 349-15 modifiant le règlement numéro 349 relatif au Plan d'urbanisme afin d'assurer la concordance aux Règlements numéros 21-585 et 21-590 de la MRC des Maskoutains concernant l'identification des commerces complémentaires à l'agriculture et le corridor relatif au bruit routier longeant l'autoroute Jean-Lesage

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE – Résolution numéro 2023-11-28 – Demande d'appui – Radar photo dans les municipalités

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE – Résolution numéro 2023-11-23 – Adoption – Projet de règlement 2023-12 Amendant le Règlement no 2017-01 intitulé Plan d'urbanisme afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé, suite à l'adoption par la MRC des Maskoutains du règlement 22-663 relatif aux zones potentiellement exposées au glissement de terrain

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT – Résolution numéro 326-11-2023 – FQM – Évaluation des bâtiments – Demande de maintien de la période d'évaluation professionnelle à tous les sept (7) ans – Demande d'appui

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT – Résolution numéro 343-11-2023 – Radars photo dans les municipalités – Demande de la Ville de Saint-Pie – Appui

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE – Résolution numéro 2023-11-252 – Demande d'appui Saint-Pie – Radars photo dans les municipalités

MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON – Résolution numéro 224-11-2023 – Radars photo dans les municipalités – Demande d'appui

30- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉSOLUTION NUMÉRO 257-12-23

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20h18.

Louise Arpin
Mairesse

Josiane Marchand
Directrice générale et greffière-trésorière